

TRIBUNAL MILITAIRE
PERMANENT DE LYON

COPIE

ACTE D'ACCUSATION

dressé par le Colonel CHICON au Tribunal Militaire Permanent de LYON -
dans l'affaire du Caporal-chef B R A N D T Friedrich de la Wacht -
Compagnie Dombrowski, cantonnée au moment des faits à BOURGOIN -
inculpé de Pillage, Vol, et d'avoir dépouillé un blessé.

Le 26 Juillet 1944, la Feldgendarmerie de BOURGOIN composée de 22 hommes et environ 250 soldats allemands cantonnés également à BOURGOIN faisaient une expédition dans la commune de St Marcel Bel. Accueil (Isère -

Arrivés dans cette localité, le groupe de BRANDT sous les ordres du Lieutenant VAERTING poursuivait sa route à la recherche de renseignements sur un camp de maquisards signalé à la feldgendarmerie de Bourgoïn par un nommé SYLVESTRE de St. Marcel. Bel Accueil, facteur auxiliaire des P.T.T.

Revenu avec son unité à St. Marcel. Bel. Accueil, BRANDT après avoir participé au contrôle de l'identité des habitants, pénétrait dans le restaurant JOUVET qui devait être pillé avant d'être incendié. Il s'appropriait ainsi du linge, des bas de femme; des serviettes, un fichu, une bague en or, deux collies sept à neuf cents francs en pièces d'argent, un pistolet avec ses munitions. En outre, il reconnaît avoir reçu d'un camarade, le caporal WARMOSKI, une montre provenant du pillage de cet établissement.

L'inculpé a expliqué qu'il s'est débarrassé de ces différents objets à l'exception du pistolet et du Ringe en les vendant à un bijoutier de Bourgoïn nommé DUSSEURT. Quelques jours après, il aurait été dans l'obligation de les lui racheter pour les restituer en exécution de l'ordre de son chef, le lieutenant de vaisseau DOMBROWSKI.

D'après un rapport établi par l'adjudant-chef COSTERG commandant la brigade de Bourgoïn, le montant du pillage du restaurant JOUVET est d'environ 60.000 francs.

Toujours à ST Marcel Bel Accueil, un menuisier, BUTTIN Germain était assassiné alors qu'il sortait de son atelier, mais la participation de BRANDT à ce crime n'a pas été établie.

Le 22 Aout 1944, un détachement de 25 hommes dont faisait partie BRANDT partit de Bourgoïn pour convoyer sur LYON, des camions vides, deux voitures ambulancées ayant chacune un blessé et trois voitures de tourisme.

Le convoi était commandé par l'adjudant DAMASCH. Non loin de Bourgoïn à la GRIVE (Isère) il était attaqué par des F.F.I. tirant d'un remblai de chemin de fer.

Au bruit de la fusillade, des renforts de Feldgendarmerie et de Luftwaffe arrivaient sur les lieux obligeant les assaillants à se replier sans leur donner le temps d'emporter un des leurs, étendu sur le remblai et grièvement blessé.

Cet homme portait le brassard F.F.I. et bénéficiait par conséquent de la convention de Genève.

.../...

En compagnie de l'adjudant de la Feldgendarmerie, DAMASCH, BRANDT s'approchait du blessé et lui enlevait son brassard, puis il le dépouillait de son portefeuille, de sa montre-bracelet, de son couteau de poche de son rasoir de sûreté, de son briquet, d'un paquet de pansement et de divers autres objets.

L'adjudant DAMASCH achevait ensuite le blessé, un nommé BIANZANI de JALLIEU, de deux rafales dans la tête de son arme automatique. Après quoi le cadavre poussé du pied par les deux allemands, était rejeté au bas du talus.

D'après les témoignages BIANZANI n'était blessé qu'aux jambes au moment où il a été découvert par les deux allemands.

Hé le 24 Novembre 1907 à HAMBOURG, BRANDT, a été mobilisé le 26 Aout 1939 et démobilisé le 11 Avril 1940. Il a été rappelé le 1^{er} Septembre 1941 comme chauffeur dans la Marine. Il était à Bourgoin depuis le début Juillet 1944, à la wacht Compagnie Dombrowski. Il venait alors d'EPINAL. Il serait membre du parti Nazi. Il a été fait prisonnier à Bourgoin le 23 Aout 1944.

En Conséquence, BRANDT, susqualifié, est accusé d'avoir, 1^{er} - Le 26 Juillet 1944, en temps de guerre, à St Marcel Bel Accueil, pillé en réunion en bande et à force ouverte, les propriétés ménagères de M. JOUVET en particulier linge, des bas de femme, un fichu, des bijoux, un pistolet, de l'argent etc...

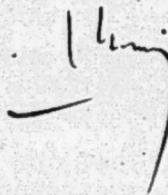
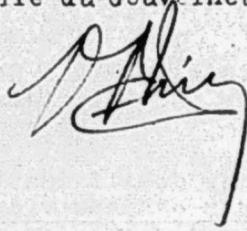
2nd - Le 22 Aout 1944, à la Grive - Isère - dans la zone d'opérations d'une force militaire en campagne, dépouillé un militaire Français blessé ou mort.

CRIMES prévus et punis par les articles 440 du Code Pénal - Décret loi du 1^{er} Septembre 1939 - article 1^{er} - 216 du Code de Justice Militaire et l'ordonnance du 28 Aout 1944.

FAIT AU PARQUET A LYON, le 20 Septembre 1945.

Vu :
Le Commissaire du Gouvernement.

Pour copie certifiée conforme
Le greffier.



N O T A - En ce qui concerne DAMASCH. - Attendu qu'il résulte de l'information qu'il aurait été fusillé le 24 Août 1944 par les FFI qui l'auraient fait prisonnier.

Déclarons qu'il n'y a pas lieu à suivre en l'Etat, l'action publique étant éteinte.

(Extrait de l'ordonnance de renvoi devant le Tribunal Militaire du Capitaine assimilé de Justice Militaire JULLIEN et concernant l'instruction de la procédure contre les noms : BRANDT Frédéric - et DAMASCH.)